



ARRETE N° 2025 – 125 Modificatif
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue de la Chaussée n° 27
Les 15 et 16 Mars 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Monsieur D'HELFT Dimitri – 27, rue de la Chaussée – 14600 Honfleur, , afin d'effectuer un déménagement, Rue de la Chaussée au n° 27, Le Samedi 15 Mars 2025, De 13h00 à 18h00 et le Dimanche 16 Mars 2025, De 8h00 à 13h00,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à effectuer un déménagement, RUE DE LA CHAUSSEE au n° 27, Le SAMEDI 15 MARS 2025, De 13H00 à 18H00 et le DIMANCHE 16 MARS 2025, De 8H00 à 13H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue de la Chaussée, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin que le Demandeur effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires et des déviations avec affichage du présent Arrêté seront posés par le Demandeur.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 28 Février 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

